

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES : *sous-direction du droit privé et du droit public ; bureau de l'organisation, de la modernisation et de l'aménagement des structures.*

ARRÊTÉ d'abrogation de textes.

Du 20 août 2007

NOR D E F D 0 7 5 1 8 7 4 A

Textes abrogés :

Arrêté du 29 avril 1991 (BOC, p. 1499 ; BOEM 111.3.3, 502.1.2) modifié.

Arrêté du 3 juin 1992 (BOC, p. 2140 ; BOEM 110.4.2.6).

Référence de publication : BOC N°29 du 23 novembre 2007, texte 2.

Les arrêtés suivants sont abrogés :

- arrêté du 29 avril 1991 relatif au conseil de gestion du bureau interarmées du logement en région parisienne ;

- arrêté du 3 juin 1992 relatif aux attributions du bureau interarmées du logement en région parisienne.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*Le contrôleur général des armées,
directeur adjoint du cabinet civil et militaire,*

Jean-Paul BODIN.